

*Ajournement*

## L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

**M. Ross Harvey (Edmonton-Est):** Monsieur le Président, laissez-moi essayer de ramener mon ami d'en face à des fonctions plus conformes à celles qu'il exerce comme secrétaire parlementaire.

Le 25 mars, le gouvernement annonçait l'élimination des derniers vestiges de restrictions à l'égard des investissements étrangers dans l'industrie canadienne du pétrole. Or, cette mesure n'attirera pas de nouveaux investissements dans notre secteur pétrolier qui est aux prises avec une forte baisse des prix. Comme l'analyste Ian Doig l'aurait déclaré, d'après ce que rapporte le *Globe and Mail* du 21 mars dernier: «Pourquoi investirait-on dans une industrie dont le taux de rendement ne dépasse pas 5 p. 100 depuis deux ou trois ans?»

Ce mouvement généralisé d'élimination des restrictions à l'égard du contrôle exercé par les Américains sur le secteur pétrolier canadien sera cependant un remède efficace contre les maux dont souffre le secteur canadien stratégique de l'énergie par l'administration d'une nouvelle dose de la maladie. Il s'agit bien d'une maladie, car si le contrôle canadien remet le Canada sur pied, le contrôle étranger le saigne.

Entre 1980 ou 1981 et 1990, les pétrolières canadiennes ont généré un mouvement net de capitaux vers le Canada de 1,5 milliard de dollars seulement. Une somme bien modeste en somme, comparativement aux 25 milliards de dollars que des sociétés sous contrôle étranger ont faits au Canada, dont près de huit milliards en dividendes.

Au cours de la même période, les sociétés sous contrôle canadien ont réinvesti 94 p. 100 de leur encaisse et celles sous contrôle étranger, beaucoup moins, soit seulement 77 p. 100.

Comme si ce n'était pas assez, les conservateurs ont cédé sur ce point alors que les négociations sur l'Accord de libre-échange nord-américain battaient leur plein. En fait, le gouvernement canadien s'est retiré de la table un instant et, sans quitter la salle—tout à fait gratuitement, à la vue et au su des négociateurs mexicains et américains—il a jeté par la fenêtre l'un des meilleurs atouts du Canada.

Le ministre de l'Énergie nie que le gouvernement canadien ait cédé aux pressions exercées par le gouvernement américain. C'est possible. Mais n'oublions pas que, depuis quatre ans au moins, les restrictions imposées par le Canada en matière de propriété étrangère dans le secteur de l'énergie figurent explicitement dans les prévisions nationales des obstacles étrangers au commerce publiées par le bureau du représentant commercial des États-Unis à Washington, D.C.

En tout cas, il semble à peu près certain qu'en relâchant nos restrictions à l'égard des investissements amé-

ricains dans le secteur canadien de l'énergie—mesure décrétée pendant les négociations sur l'ALENA—nous avons contribué à forcer le Mexique à nous emboîter le pas.

Par conséquent, le risque de voir l'exportation de grandes quantités de gaz naturel mexicain—pays jusqu'ici avide de capitaux d'investissement—prendre un essor considérable en moins de dix ans, tant et si bien qu'il entrera en concurrence directe avec le gaz de l'Alberta, tout en maintenant un prix ridiculement bas, est tout à coup décaplé. Belle stratégie!

Je pose de nouveau la question au gouvernement. Sait-on à peu près combien les sociétés sous contrôle étranger vont retirer du Canada par suite de cette capitulation, de cette volte-face en ce qui concerne la défense de l'intérêt national dans l'industrie canadienne de l'énergie?

**M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je voudrais répondre à la question du député d'Edmonton-Est au sujet du niveau d'investissements étrangers qui pourrait résulter des changements annoncés au régime d'investissements étrangers dans le secteur pétrolier et gazier du Canada.

Le député sait que ce secteur d'activité est dans le marasme. Comparativement à celles des autres secteurs, les entreprises pétrolières et gazières n'ont pas fait beaucoup de bénéfiques et n'ont guère investi; elles n'ont donc pas pu empêcher les mises à pied. Depuis 1989, on estime que l'industrie pétrolière et gazière a perdu 9 000 emplois dans l'Ouest.

Les règles sur la propriété étrangère ne constituent qu'un des nombreux facteurs influant sur le niveau d'investissements étrangers dans ce secteur. Parmi les autres facteurs, mentionnons le prix du pétrole, les coûts d'exploration ainsi que les perspectives de croissance de l'industrie.

En raison du grand nombre de facteurs en cause, il est presque impossible de prédire le niveau d'investissements étrangers à longue échéance. Cependant, le directeur exécutif de l'Association pétrolière indépendante du Canada a estimé que les modifications devraient stimuler les investissements cette année, entraînant une hausse des investissements annuels de l'ordre de 300 à 400 millions de dollars.

Le député cite des chiffres pour montrer que la présence d'intérêts étrangers dans notre secteur pétrolier et gazier a entraîné un exode de capitaux. La vérité, c'est que les sorties de capitaux entre 1980 et 1989 sont principalement dues au niveau accru des intérêts canadiens dans ce secteur par suite de prises de contrôle. En outre, les huit milliards de dollars de dividendes versés aux